



REUNION DU BUREAU DU PAYS DE CORNOUAILLE
Présidée par Jean-Paul LE PANN

Jeudi 11 octobre 2007
Mairie de Brieç

Présents :

J.P. LE PANN, CC Pays Glazik
R. LE GOFF, CC Pays Fouesnantais
A. GUENEGAN, S. TROPRES, Quimper Communauté
B. LE GALL, CC Cap Sizun
D. BOUER, CC Pays de Douarnenez
J.C. SACRE, R. BONJOUX, CC Concarneau Cornouaille
M. QUERNEZ, COCOPAQ
J. PIETE, CC Pays Bigouden Sud
B. CROUAN, CC Châteaulin Porzay
M. GUEGUEN, P. CADIEU, Chambre de Métiers et de l'Artisanat
R. LE MEUR, A. LE DUIGOU, Chambre d'agriculture
F. CLEMENT, CCIQC
T. MAVIC, AOCP
J.C. LESSARD, Conseil Régional
M. DAOUST, B. ROBERT, V. LE GUEN, Pays de Cornouaille

Absents, excusés :

J.R. COULIOU, Conseil de Développement
M. CANEVET, CC Haut Pays Bigouden
J.L GAGNEPAIN, Pays Touristique de Quimper
Y. BOYER, Pays Touristique du Menez Hom Atlantique
L. LE PENSEC, Pays des Portes de Cornouaille
A.GERARD, Quimper Communauté
J.F. GARREC, CCIQC
J.P. LE ROUX, Conseil général

Jean-Paul LE PANN accueille l'assemblée et entame l'ordre du jour.

1 - Financement du CFA de Cuzon

Jean-Paul LE PANN rappelle l'historique du sujet qui avait donné lieu à une réunion des EPCI dans l'urgence le 10 juillet. Depuis, le dossier a évolué puisque les 3 principaux financeurs ont augmenté de manière conséquente leur participation (Conseil régional, Conseil général et Quimper Communauté), et chaque Président d'EPCI a été informé de la nouvelle situation : il reste à financer 289 808 € ce qui représente 1.27 €/habitant (hors Quimper Communauté).

Michel GUEGUEN rappelle l'importance du CFA pour l'économie locale. Il évoque le besoin important en formation pour pourvoir au renouvellement des artisans dont beaucoup vont partir à la retraite à brève échéance. Il évoque aussi le besoin fort qui est exprimé par des listes d'attente importantes de la part de jeunes apprentis.

Jean-Claude LESSARD explique que le Conseil régional a décidé en juillet dernier d'accorder un soutien supplémentaire exceptionnel au CFA de Cuzon car il a considéré la formation comme absolument essentielle pour le territoire cornouaillais. Le montant de l'aide du Conseil régional atteint donc la somme de 10 729 655 € ce qui, à titre comparatif, représente près de la moitié du contrat de pays.

Jean-Paul LE PANN souhaite savoir si les communautés de communes se sont prononcées sur leur soutien financier au CFA et si elles ont délibéré sur la question du principe et/ou sur le montant de leur subvention. Il rappelle que ce n'est pas le Pays qui décide d'apporter son soutien financier au CFA mais que la décision repose sur la seule volonté de chaque EPCI et constitue une demande exceptionnelle fondée sur l'importance incontestée de la formation en Cornouaille.

Les Présidents de communautés de communes présents font part de la position adoptée par leur conseil communautaire.

Bernard CROUAN (CCPCP) et **Daniel BOUER** (Pays de Douarnenez) indiquent que leurs conseils communautaires ont délibéré défavorablement. **Bernard CROUAN** explique qu'il a été décidé de ne pas faire exception à la règle pour le CFA et estime d'autre part que le mode de financement n'est pas satisfaisant. Il indique que la position de la CCPCP est « à priori définitive » mais que la décision peut être revue.

Daniel BOUER estime quant à lui que la formation n'entre pas dans les compétences des communautés de communes et que le transfert de charges sans contrepartie en recettes devient insupportable. Néanmoins il souhaite savoir quelle est la position commune ou majoritaire au sein du pays, et compte tenu de la majorité qui se dégage en faveur du soutien à la CMA, il indique que la question sera de nouveau soumise au conseil communautaire.

Les 6 autres EPCI (Quimper Co n'étant pas concerné par cette mesure) ont délibéré favorablement sur le principe ou sur le montant (sauf la CC du Cap Sizun qui ne s'est pas encore réunie mais dont le bureau s'est d'ores et déjà prononcé favorablement).

Jean-Paul LE PANN rappelle que chaque EPCI doit suivre sa propre logique. Le pays n'impose aucune obligation envers les communautés de communes. Les EPCI qui ont délibéré ont considéré que la cotisation par habitant était pertinente.

Restent à régler des questions de montants pour certains (Joël PIETE souhaite une péréquation habitants/taxe professionnelle) ou de légalité : versement direct à la CMA ou au pays qui reversera à la CMA. A chaque EPCI de se déterminer sur le financement.

Il semble que le pays peut être habilité pour percevoir et reverser les subventions mais la question reste à confirmer par le contrôle de légalité. Il est rappelé que la subvention ferait l'objet d'un versement étalé sur 3 ans et il faut distinguer la cotisation exceptionnelle en faveur du CFA de la cotisation de fonctionnement du pays.

La question des modalités de versement reste à affiner.

2. ODESCA

Michel DAOUST dresse le bilan de l'ODESCA 2005-2007 qui représente un montant d'aides de 697 595 € attribués à 115 dossiers, part du Conseil général incluse.

Il présente ensuite le nouveau dispositif aura lieu sur 3 ans (2008-2010) et indique que la Cornouaille peut escompter une aide directe de 400 000 € ainsi qu'une part émanant du Conseil général à peu près équivalente.

Il rappelle que le diagnostic est maintenu et qu'il n'y aura donc pas de nouvelle étude, ce qui constitue un gain de temps et d'argent.

Le dépôt de candidature étant fixé au 15 décembre, il faudra faire valider par le conseil d'administration de novembre :

- la constitution du comité de pilotage comportant un élu référent et un technicien référent : **Daniel BOUER** donne en séance son accord pour rester l'élu référent ODESCA jusqu'aux élections municipales.
- le choix des 3 thèmes retenus.

Concernant les thèmes à retenir, pour lesquels un argumentaire devra être fourni mi-décembre, le choix semble se porter sur :

- la reprise / transmission d'entreprises
- la mise en réseau
- l'innovation (maîtrise de l'énergie, qualité.....).

Ce choix est accepté par le bureau et devra être validé par le CA.

Le comité de pilotage doit se réunir le 6 novembre à 9h30 à la CMA. Il y sera notamment question des contraintes qui posent problème dans l'acte de candidature, dont l'exclusion des entreprises navales entre autres, que déplore **Daniel BOUER**. Le nouveau dispositif exclut aussi a priori les communes dont la population est supérieure à 10 000 habitants (dont Douarnenez, Concarneau, Fouesnant, Quimperlé, Quimper). Ceci pose la question de la légitimité du nouveau dispositif puisque la Cornouaille est justement composée de villes centres dont la population est comprise entre 10 et 20 000 habitants.

Tous les élus s'accordent donc à dire qu'il faut argumenter auprès de l'Ariarca pour supprimer ce verrou de population qui constitue un anachronisme pour un pays dont tout le commerce s'articule autour de ces petites villes centres et qui a justement besoin d'être aidé, ce qui a d'ailleurs été démontré dans l'étude.

Bernard LE GALL déplore aussi que les créateurs / repreneurs d'entreprise puissent bénéficier d'une exonération de la taxe professionnelle seulement dans les territoires retenus dans le zonage de la DIACT, ce qui entraîne une distorsion des moyens d'actions entre les communes et dans les EPCI.

3 – Ingénierie d'observation économique cornouaillaise

François CLEMENT présente l'état d'avancement du projet d'observation économique cornouaillaise (document remis sur table) qui consiste à mettre ne place un dispositif partagé d'observation économique qui s'articule autour de deux axes :

- le suivi des indicateurs économiques pertinents, en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques de la Cornouaille
- la création d'un tableau de bord trimestriel de l'économie de la Cornouaille, qui serait mis à disposition et adressé aux élus, aux structures territoriales et aux entreprises.

Deux hypothèses de tirage sont soumises aux élus. 50 % du coût serait pris en charge par le contrat de pays, 25 % par la CCI et 25 % par le GIP.

Jean-Paul LE PANN sollicite l'accord de l'assemblée sur cette prise en charge financière par le pays. L'hypothèse retenue par le bureau est la diffusion du tableau de bord à 2000 exemplaires (dont les entreprises de plus de 10 salariés), soit un coût pour le GIP de 11 168 € répartis entre 2007 et 2010. Le Bureau accepte cette proposition.

Néanmoins des remarques sont formulées par **Pascal CADIEU** (CMA) et **Ronan LE MEUR** (Chambre d'Agriculture). Ils s'étonnent de ne pas avoir été associées à ce projet de tableau de bord auparavant et de le découvrir en séance. Jean-Paul LE PANN demande aux partenaires de se retrouver sur ce point.

Jean-Claude LESSARD demande que l'ALEF soit associée à la démarche et que le pays soit attentif à sa situation et à sa survie dans le cadre des difficultés actuelles qu'elle rencontre.

François CLEMENT précise que le travail se fait en partenariat avec la CCI de Brest dont dépend Châteaulin pour que les données qui concernent le pays de Châteaulin soient intégrées dans le tableau de bord cornouaillais. Un autre partenariat se fait avec l'ADEUPA pour éviter les redondances avec les données qui concernent l'agglomération de Quimper et qui proviennent d'ailleurs de la CCI.

Enfin il souligne que les autres chambres consulaires seront largement associées à la démarche et il rappelle à ce titre les conventions de partenariat signées entre elles.

4 – Missions économie et économie de l'énergie

Michel DAOUST évoque le recrutement des deux chargés de mission qui arriveront courant novembre. Un temps de formation auprès de l'ADEME devrait leur permettre d'être opérationnels au moment du déménagement du GIP en fin d'année.

Jean-Paul LE PANN clôt cette première partie de séance.

2EME PARTIE : PROGRAMME LEADER

Arrivée de :

Mme Christine MEVEL (DRAF)

Olga ANSELLEM et Valérie LE VEZO (AOCP)

Philippe NIMIS (PPC)

Mathilde PAILLOT (PAT)

Bénédicte PIERREFEU (Pays touristique du Menez-Hom Atlantique)

Stéphane PUIL (CCPCP)

Hélène EGU (CC Pays fouesnantais)

Marie LAGADEC (CMA)

Josiane QUERE (Chambre d'Agriculture)

Jean-Paul LE PANN souhaite la bienvenue aux arrivants et remercie Madame MEVEL de s'être déplacée pour présenter le nouveau programme Leader.

Christine MEVEL présente l'objet de sa visite, à savoir la présentation du programme Leader, des nouveautés et des évolutions par rapport aux programmes précédents.

Le document pdf intitulé « Leader Cornouaille » est présenté en détail.

Christine MEVEL explique que l'intérêt de cette 4ème génération de programme Leader n'est pas tant la manne financière qu'elle représente mais qu'il s'agit surtout de pousser les acteurs des territoires à gouverner autrement les territoires ruraux, en définissant des priorités ciblées dont il faudra faire émerger la transversalité.

Elle indique que ce sont les pays et PNR qui ont été retenus comme territoires éligibles pour des raisons de cohérence territoriale. Mais les limites des EPCI devront être respectées. Ceci implique que, dans le cas où le PNRA déposerait sa candidature, le pays de Châteaulin, même s'il n'a que 3 communes dans le PNRA devrait faire un choix : soit être intégré dans la candidature du pays, soit dans celle du PNRA.

En outre, et c'est l'un des éléments majeurs, il faudra dans les actes de candidature démontrer la cohérence entre les territoires candidats et le pays et vice-versa. Chaque territoire devra démontrer comment il s'intègre dans la politique du pays. Pour la Cornouaille et dans l'hypothèse d'un GAL ouest et d'un GAL centre-est, le scénario idéal est de définir une même thématique centrale qui serait déclinée en fonction de la spécificité de chaque territoire. **A défaut de cohérence, les deux candidatures risquent d'être rejetées.**

Le rôle du pays sera donc important car il devra être fédérateur sur la déclinaison des programmes. Il faut que le programme Leader puisse apporter une valeur ajoutée au pays qui doit donc aussi s'appropriier le programme Leader et s'en servir pour se renforcer, même si ce sont bien les deux GAL qui décident du contenu de leur candidature. **La cohésion pays/Gal sera déterminante pour la sélection des candidatures.**

Par contre, **Christine MEVEL** indique aussi qu'elle ne peut pas avancer de précisions quant à la manière dont l'enveloppe sera répartie, à savoir une enveloppe par GAL ou une enveloppe par pays. Elle indique que la qualité des candidatures sera le premier critère, mais que la répartition ne se fera de toute manière pas au prorata du nombre d'habitants.

A **Ronan LE MEUR**, qui émet le souhait que l'enveloppe reste dans le monde agricole, **Christine MEVEL** répond que l'un des objectifs du programme Leader est de décroïsonner

le milieu agricole du reste du milieu rural. Le second pilier de la PAC est fait pour que le milieu agricole et son environnement soient harmonieux, donc qu'une complémentarité soit trouvée entre le milieu agricole et le reste du milieu rural (notamment par l'intégration du tourisme dans le monde agricole et par exemple le développement de gîtes).

D'autres questions techniques et précises sont soulevées par **Olga ANSELLEM**. Christine MEVEL promet d'apporter des précisions ultérieures sur la ligne de partage précise entre les programmes FEADER et Leader notamment, mais aussi entre les programmes du FEDER et du FEP.

Avant de conclure, à la demande de **Philippe NIMIS**, le bureau se prononce favorablement sur la candidature de deux GAL pour la Cornouaille : 1 GAL ouest (AOCP) et un GAL centre est (PPC – PTQuimper – PT Menez Hom Atlantique).

Philippe NIMIS indique que des réunions techniques entre le pays et les deux candidats doivent avoir lieu qui devront permettre de faire valider par le CA du 29 novembre les territoires et les thématiques retenus.

Jean-Paul LE PANN remercie Christine MEVEL et l'assemblée. Il clôt la séance en rappelant la date du prochain Conseil d'administration le jeudi 29 novembre à 9h30.

A LA SUITE DE LA REUNION CETTE DERNIERE DATE A ETE MODIFIEE.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AURA LIEU LE MERCREDI 28 NOVEMBRE
DE 16H A 19H**